

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 25.10.01.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 02.05.03 Bulletin 03/18.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SOOD SUNIL — FR.

⑦2 Inventeur(s) : SOOD SUNIL.

⑦3 Titulaire(s) :

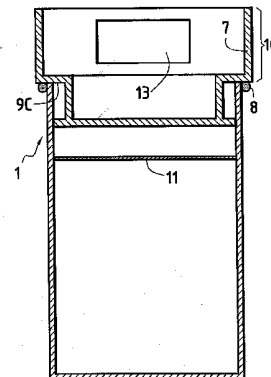
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 CONDITIONNEMENT ALIMENTAIRE.

⑤7 L'invention se rapporte à un conditionnement
comprenant:

- deux récipients,
- un moyen de liaison de ces deux récipients pour cons-
tituer un conditionnement unique.

Ce conditionnement est caractérisé en ce qu'il com-
prend des moyens pour maintenir l'un des récipients, dit ré-
cipient interne, partiellement engagé dans l'autre récipient,
une partie (10) de la paroi latérale du récipient (7) interne
restant visible après assemblage.



CONDITIONNEMENT ALIMENTAIRE

5 L'invention se rapporte à un conditionnement, notamment, un conditionnement alimentaire.

Le premier type de conditionnement connu est la boîte de conserve notamment métallique .

10 Les plats préparés sont préalablement cuits puis introduits dans la boîte qui est fermée hermétiquement.

Le consommateur dispose donc d'un aliment qu'il suffit de réchauffer après avoir préalablement ouvert le conditionnement.

Ce type de conditionnement ne convient pas pour tous les aliments.

15 En effet, pour certains aliments, le mélange des divers ingrédients doit être fait au dernier moment, voire, ne doit pas être réalisé.

Tel est le cas de certains produits utilisés pour l'apéritif qui se composent d'aliments secs à tremper dans une sauce.

20 Dans ce cas, il est connu de placer chacun des deux ingrédients dans un récipient distinct et de prévoir un moyen d'association provisoire des deux récipients cela dans le but d'aider le consommateur à trouver immédiatement les produits et qui, en se saisissant d'un conditionnement, dispose des deux produits.

Une première solution consiste à fixer au moyen d'un adhésif le fond d'un récipient sur le sommet de l'autre récipient.

Ceci permet de ne manipuler ensuite qu'un seul conditionnement.

25 On déplore cependant une certaine fragilité lors des différentes manipulations.

On connaît un autre type de conditionnement qui consiste à loger l'un des récipients dans l'autre récipient.

30 Par exemple, il est connu un premier récipient réalisé à partir d'un tube notamment formé d'une enveloppe en papier roulé dans lequel est placé un récipient en forme de coupelle fermée par un opercule.

Cette coupelle présente un rebord ou collerette qui se loge dans une gorge d'un couvercle venant ensuite fermer le tube.

Le couvercle est ensuite fixé définitivement sur le haut du tube par une feuille ou couronne de matière rétractable.

Un tel conditionnement évite cette fois-ci la séparation des deux récipients mais nécessite que l'affichage du produit indique clairement que ce conditionnement
5 contient bien les deux ingrédients sous forme séparée.

On constate que, malheureusement, la communication ne parvient pas à faire percevoir que le conditionnement est bien constitué de deux récipients.

L'invention se propose d'apporter une solution aux problèmes évoqués ci-dessus.

10 A cet effet, l'invention a pour objet un conditionnement comprenant :

- deux récipients,

- un moyen de liaison de ces deux récipients pour constituer un conditionnement unique,

ce conditionnement étant caractérisé en ce qu'il comprend des moyens pour
15 maintenir l'un des récipients partiellement engagé dans l'autre récipient en sorte que la paroi latérale du récipient interne soit partiellement visible après assemblage.

L'invention sera comprise à l'aide de la description ci-après faite à titre d'exemple non limitatif, en regard du dessin ci-annexé qui représente schématiquement :

20 - figures 1 à 5 : vues en coupe verticale de différents conditionnements.

En se reportant au dessin, on voit un conditionnement 1 notamment un conditionnement contenant des aliments 2, 3.

Ce conditionnement est constitué par un premier récipient 4 qui se présente sous la forme notamment d'un tube.

25 Dans l'exemple représenté, le tube est de section circulaire et est obtenu par enroulement d'une feuille.

Il peut s'agir d'une feuille de métal ou de carton.

Tout autre matériau est bien entendu utilisable pour former l'un ou l'autre des récipients sous réserve qu'il convienne pour le contenu.

30 La face interne sera éventuellement revêtue d'une pellicule de matière compatible avec les aliments que le tube contient.

La section de ce tube peut être différente ou être variable au long de son axe vertical.

L'une des extrémités du tube 4 sera communément appelée la base 5 et cette extrémité est fermée par un fond 6.

5 Ce fond 6 peut être maintenu sur l'extrémité du tube au moyen d'un bord roulé ou être fixé par un autre moyen ou encore faire partie intégrante de la paroi latérale ou encore constitué par un couvercle.

Le second récipient 7 sera plus généralement en matériau plastique obtenu, par exemple, par thermoformage.

10 Pour ne former qu'un seul conditionnement facile à manipuler, un moyen 8 de liaison réalise l'association des deux récipients.

Selon une caractéristique de l'invention, le conditionnement 1 comprend des moyens 9A, 9B, 9C, 9D pour maintenir l'un des récipients, dit récipient interne, partiellement engagé dans l'autre récipient, une partie 10 de la paroi latérale du
15 récipient 7 interne restant visible après l'assemblage.

Les dimensions de ces récipients sont indifférentes sous réserve de respecter les dispositions d'assemblage.

La partie visible est bien évidemment significative en ce sens qu'elle est, par exemple, de un tiers de la hauteur du récipient.

20 Pour obtenir cela, par exemple, le récipient dit interne qui s'engage partiellement dans l'autre récipient a localement une section externe 9A supérieure à la section interne du récipient récepteur (figures 1,2,3).

Dans une forme de réalisation (figure 2), le récipient interne est conique avec une grande base de section supérieure à la section interne du tube et une petite
25 base de section inférieure à la section du tube.

Dans une seconde forme de réalisation (figure 1), le récipient interne porte une collerette 9B située à distance de la base.

Dans une troisième forme de réalisation (figure 3), le récipient 7 interne présente à distance de sa base un épaulement 9C tourné vers le bas.

30 Le récipient 7 interne constitue une paroi fermant le tube 4 ou récipient principal.

Bien évidemment, cela n'exclut pas de prévoir entre les aliments contenus dans le tube et le récipient interne, une séparation physique par une membrane 11.

Dans une forme de réalisation (figure 4), le récipient interne est placé dans une pièce intermédiaire 9D creuse formant le couvercle du tube et comportant une empreinte apte à recevoir la partie basse du récipient interne.

Dans une autre variante de réalisation (figure 5), le couvercle 12 fermant le tube comprend une découpe 9E dans laquelle s'engage, partiellement, le récipient 7 interne.

Le couvercle 12 peut comporter également une empreinte.

Pour la fixation des récipients, il est fait appel à de l'adhésif ou une bande thermo-rétractable ou des moyens de clipsage.

Avantageusement, le récipient interne présente au moins une fenêtre 13 en matériau transparent permettant d'en voir le contenu.

REVENDICATIONS

1. Conditionnement comprenant :

- deux récipients,

- un moyen de liaison de ces deux récipients pour constituer un

5 conditionnement unique,

ce conditionnement étant **caractérisé** en ce qu'il comprend des moyens (9A, 9B, 9C, 9D) pour maintenir l'un des récipients, dit récipient interne, partiellement engagé dans l'autre récipient, une partie (10) de la paroi latérale du récipient (7) interne restant visible après assemblage.

10 2. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient dit interne qui s'engage partiellement dans l'autre récipient a localement une section externe (9A) supérieure à la section interne du récipient récepteur.

15 3. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient interne est conique avec une grande base de section supérieure à la section interne du tube et une petite base de section inférieure à la section du tube.

4. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient interne porte une collerette (9B) située à distance de la base.

5. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient interne (7) présente à distance de sa base un épaulement (9C) tourné vers le base.

20 6. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient interne est placé dans une pièce intermédiaire (9D) creuse formant le couvercle du tube et comportant une empreinte apte à recevoir la partie basse du récipient interne.

25 7. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le couvercle (12) fermant le tube comprend une découpe (9E) dans laquelle s'engage partiellement le récipient (7) interne.

8. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient interne (7) constitue une paroi fermant le tube (4) ou récipient principal.

30 9. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient interne (7) présente au moins une fenêtre (13) en matériau transparent permettant d'en voir le contenu.

10. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient externe est tubulaire.

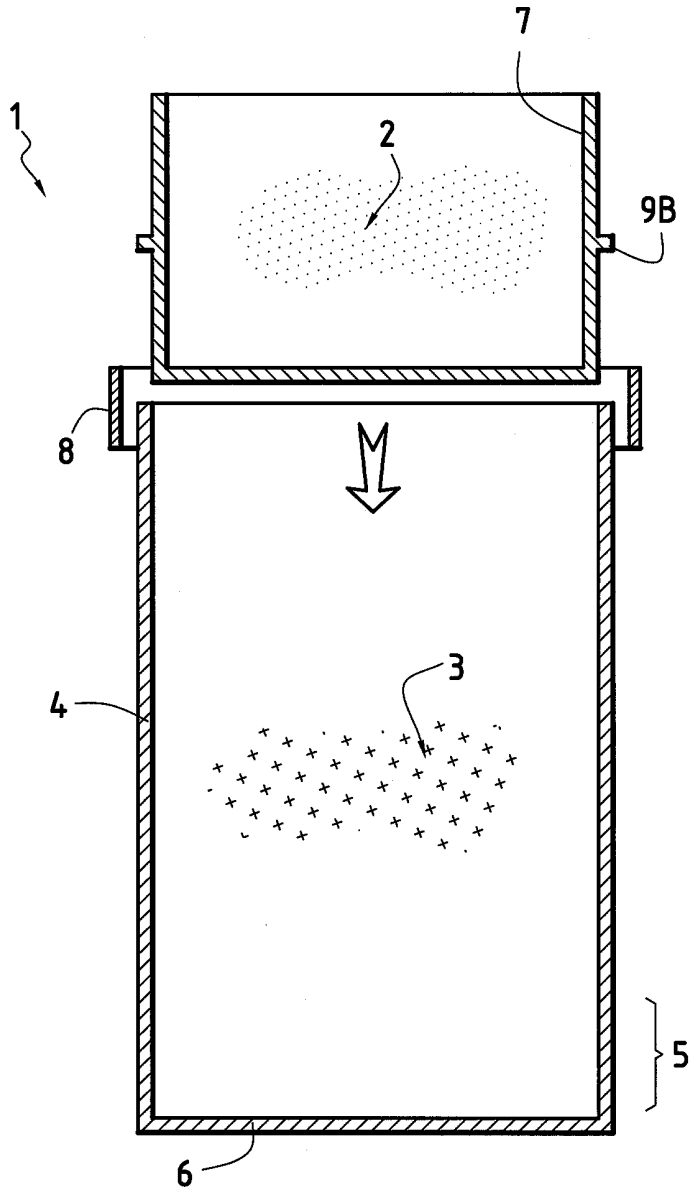


FIG.1

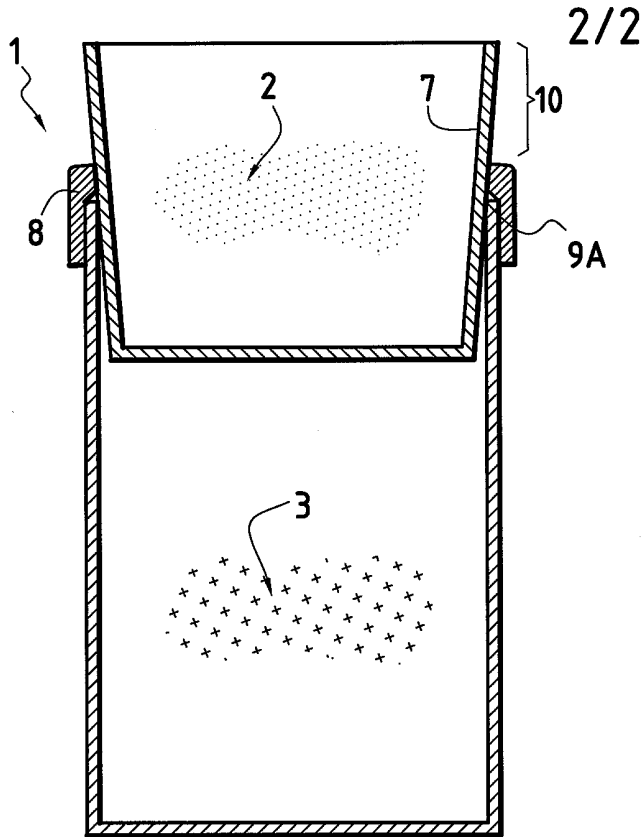


FIG. 2

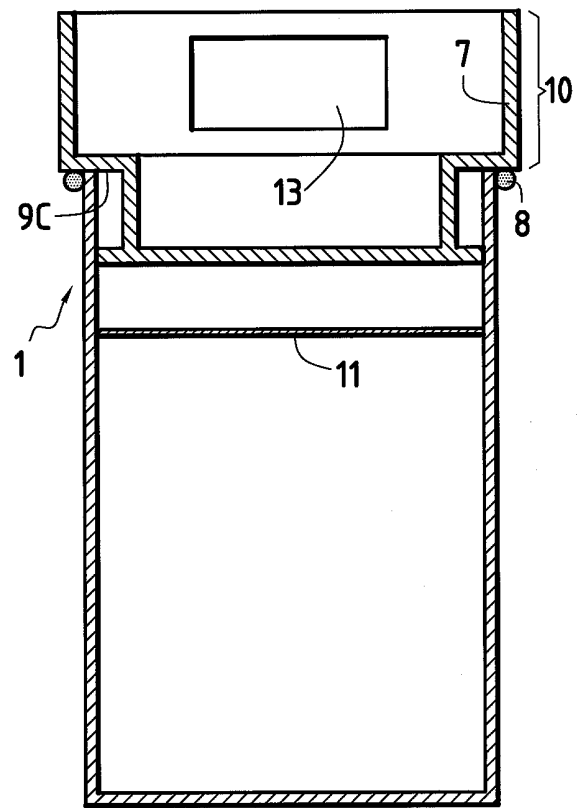


FIG. 3

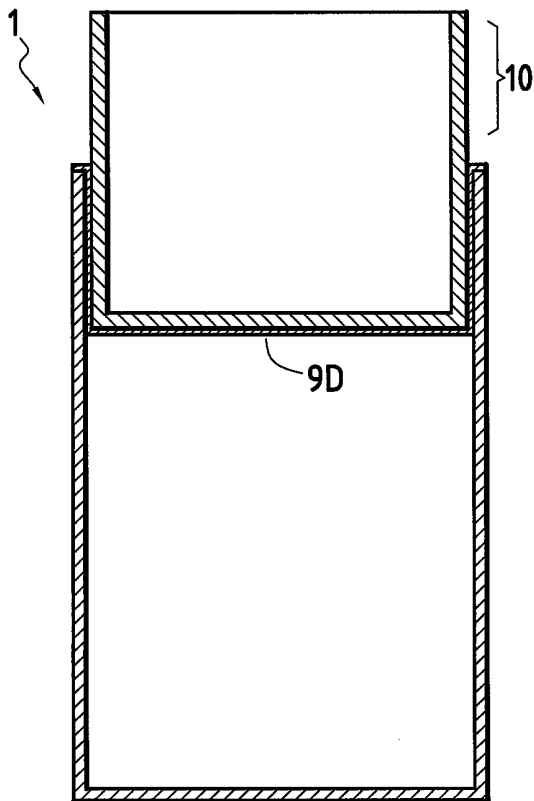


FIG. 4

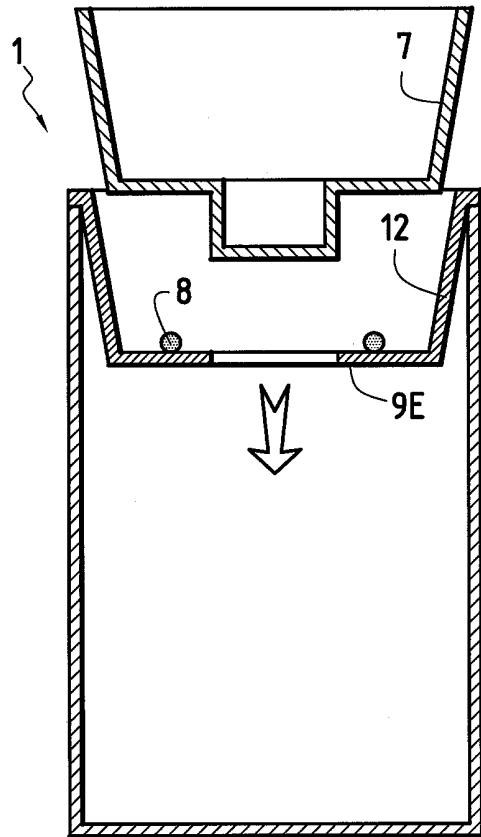


FIG. 5

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 609803
FR 0113828

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 0 896 930 A (SOREMARTEC SA ; FERRERO OHG (DE); FERRERO SPA (IT)) 17 février 1999 (1999-02-17) * alinéa '0022! * * figure 2 *	1-3,5	B65D81/32 B65D77/04
Y	---	4,6-10	
Y	WO 96 07604 A (DEELEY STEPHANIE TAMSIN ; ABOUAV DAVID M (AU)) 14 mars 1996 (1996-03-14) * figures 9,10,20 *	4	
A	---	1	
Y	DE 84 06 301 U (BONAPLASTIK A SCHUSTER GMBH) 26 avril 1984 (1984-04-26) * figures 1,2 *	6	
A	---	1	
Y	EP 0 965 539 A (PLASTICOS ESPELT S L) 22 décembre 1999 (1999-12-22) * figures 1,2 *	7	
A	---	1	
Y	DE 82 26 733 U (SUEDMILCH AG) 13 janvier 1983 (1983-01-13) * figures 1-12 *	8	
A	---	1	
Y	US 6 102 209 A (D ANDREA DAREN MARK) 15 août 2000 (2000-08-15) * colonne 3, ligne 57 - colonne 4, ligne 15 * * figure 8 *	9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) B65D
A	---	1	
	---	-/--	
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur	
25 juin 2002		Schultz, 0	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

2
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 609803
FR 0113828

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	US 2 604 976 A (ADOLF SARG FREDRICK) 29 juillet 1952 (1952-07-29) * figures 1-3 *	10	
A	-----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		25 juin 2002	Schultz, 0
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>..... & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0113828 FA 609803**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 25-06-2002

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0896930	A	17-02-1999	EP	0896930 A1	17-02-1999
			BR	9803031 A	09-11-1999
WO 9607604	A	14-03-1996	AU	3466895 A	27-03-1996
			WO	9607604 A1	14-03-1996
DE 8406301	U	26-04-1984	DE	8406301 U1	26-04-1984
EP 0965539	A	22-12-1999	ES	1040621 U1	01-05-1999
			EP	0965539 A1	22-12-1999
DE 8226733	U	13-01-1983	DE	8226733 U1	13-01-1983
US 6102209	A	15-08-2000	AUCUN		
US 2604976	A	29-07-1952	AUCUN		